

« Un véritable déni de démocratie »

Un commentaire de la CGT sur l'imposition du 49-3

Par Catherine Perret, Secrétaire confédérale de la Confédération Générale du Travail

Le 49-3 est un article de la constitution de la Ve république qui permet au gouvernement de la France de gouverner par ordonnance, sans passer devant l'Assemblée nationale. Le 29 février, le gouvernement français a annoncé l'utilisation du 49-3 pour faire passer son projet de réforme des retraites directement au Sénat. A noter, c'est la première fois dans l'histoire que cette méthode est employée par un gouvernement qui dispose d'une majorité confortable dans la chambre.

A cause de la crise du Coronavirus, la réforme a été reportée à plus tard. Néanmoins, sans aucun doute, ce sera une des premières mesures sur la table une fois stabilisée la situation en France.

Le gouvernement français, empêtré dans une réforme des retraites minoritaire dans l'opinion publique et les organisations syndicales interprofessionnelles, a dégainé – lors d'un conseil des ministres dédié aux mesures de prévention contre le coronavirus – l'utilisation du 49-3, privant l'Assemblée nationale de vote et de débats sur le projet de loi.

Au-delà de l'utilisation en elle-même du 49-3, qui constitue un véritable déni de démocratie, la méthode utilisée montre tout le mépris du gouvernement envers le Parlement et toute forme de débat.

La CGT a fait des propositions concrètes et étayées en matière de réforme des retraites pour améliorer le système actuel.

Ainsi nous avons démontré que notre système de retraite souffre d'un manque de recettes lié à la stagnation du niveau des salaires, de chômage massif ou d'explosion des exonérations patronales. Nous avons d'ailleurs fait des propositions de financement tout à fait soutenables de l'ordre de 80 milliards d'euros, permettant des avancées majeures pour une retraite à 60 ans et des départs anticipés au moins 5 ans avant pour tous les salariés ayant des métiers pénibles.

Ce retour à la retraite à 60 ans coûterait environ 27 milliards, mais à la vue de l'importance du nombre de salariés senior indemnisés au chômage, cette mesure rapportait déjà 12 milliards d'économie des caisses de l'allocation chômage vers la retraite.

En même temps, mettre en œuvre l'égalité salariale en les femmes et les hommes rapporterait pour la retraite environ 6,5 milliards d'euros. Élargir les cotisations sociales à l'ensemble de la rémunération (primes, intéressement, épargne salariale), c'est 10 milliards en plus. Et pour rappel, l'évasion fiscale en France c'est au minimum 90 milliards d'euros par an qui échappe à toute cotisation solidaire.



On voit donc que ce n'est pas une question financière mais bien le fruit d'une idéologie libérale qui veut faire travailler les personnes plus longtemps, et surtout baisser les pensions pour ouvrir le marché aux assurances privées.

Face à un tel mépris de la démocratie, la CGT appelle et continuera d'appeler à la riposte car rien n'est joué, puisque c'est maintenant au tour du Sénat fin avril ou début mai d'entamer les débats parlementaires, puis le projet repartira à l'Assemblée nationale en juin.

C'est pourquoi les organisations syndicales majoritaires opposées à la réforme ont organisé leur propre « Conférence de financement » pour rendre publique encore plus massivement les autres solutions possibles pour améliorer les prestations retraites dans notre système fondé sur la sécurité sociale. C'est pourquoi la CGT, avec l'Intersyndicale nationale, est en train de construire une mobilisation d'ampleur avec l'objectif de développer encore le nombre de grévistes dans tous les secteurs d'activité.

Cette réforme régressive ne doit pas voir le jour. C'est d'une autre société que nous voulons et nous irons jusqu'au retrait du projet de réforme des retraites du gouvernement.

Catherine Perret est Secrétaire confédérale de la Confédération Générale du Travail et négociatrice de la CGT sur la réforme des retraites. Elle est aussi membre du Conseil d'Administration de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes. Son article Attaque au système solidaire a été publié dans « Une saison en enfer » en novembre 2019.

